

le trente de juin 1729 apres les pro
 cès de trois bans faits au pres
 de la messe paroissiale entre Jacques
 Curvad fils de Nathieu et Françoise
 Leblin de la paroisse de Quin, d'une
 part et Estienne et Anne Payelle fil
 de Nathieu et Estienne Leblin qu'on
 de cette paroisse d'autre part, n'ay
 re connu aucun empêchement et
 jure et de mariage je soussigné
 de witnesses les ay conjoints et liés
 dans le sacre lieu de mariage en
 presence de Pierre Curvad frere aine
 François Payelle, Estienne et Antoine
 Curvad Marie et Therese Payelle
 François Payelle et Estienne et Antoine
 Curvad tout signés avec moy les
 ains de declare ne le scauoir au pos
 leur marque ordinaire .
 Marque de Jacques & Curvad
 Marque de Marie Anne & Payelle
 Marque de Pierre & Curvad
 mariage de Estienne & François Payelle
 Marque de Marie & Therese Payelle
 Le Prestre

M.1729.6.30

Le 30 de juin 1729 apres les publi..
tions de trois bans faites au prosn..
de la messe parroissiale entre jacqu..
Evrard fils de Mathieu et franco..
lebuin de la parroisse daquin, dun..
part et Marie Anne payelle fil..
de Martin et Marie Claire quodue...
de ceste parroisse dautre part, naya....
reconnu aucun empeschement a le..
prestendu mariage je soussigne ...
de wizernes les ay conjoins et lie
dans le sacré lien de mariage en
presence de pierre Evrar frere audit
francois payelle, Marie Antoinet. .
Evrard Marie Therese payelle
francois payelle et Marie Antoine..
Evrard ont signes avec moy les au...
ayant declare ne le scavoir ont pos...
leur marcque ordinaire
Marcque de jacques + Evrard
Marcque de Marie Anne + payelle
Marcque de pierre + Evrard
marie antoinet evrard francois payell
Marcque de Marie Therese + payelle

J le Chatelain